

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

ELECTIONS.

Paris, le 22 juin. — Les électeurs des 14 collèges de la Seine se sont réunis hier dans leurs arrondissemens respectifs, pour nommer leurs présidens et leurs scrutateurs.

La plupart des nominations sont dans le sens ministériel. L'opposition n'a obtenu qu'un très petit nombre de voix.

On procède aujourd'hui en ce moment à l'élection des députés. Tout annonce que les candidats du ministère l'emporteront à une immense majorité.

— Les élections qui ont lieu aujourd'hui dans les 14 collèges de la Seine, ne seront achevées que long temps après le départ du *Courrier*, qui part aujourd'hui à deux heures au lieu de cinq à cause du dimanche.

— Voici ce que dit le *Temps* à propos de la formation des bureaux :

« Les premières opérations électorales, dans les collèges de Paris, ne sont pas de nature à indiquer quel en sera le résultat final. La formation des bureaux n'a présenté, presque partout, que l'expression de suffrages de convenance. En outre, comme il n'arrive que trop souvent, un grand nombre d'électeurs indépendans n'a pas jugé à propos de prendre part à ces opérations préliminaires. C'est un tort, sans doute, mais il sera certainement réparé demain, d'autant plus que c'est un jour de repos pour les affaires, et que nul motif réel, nul prétexte même ne pourra éloigner les électeurs du champ de bataille. »

EXTRAITS DE DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Lille, 21 juin 1834. — Les constitutionnels l'ont emporté sur les deux oppositions pour la formation des bureaux définitifs dans les trois collèges de Lille. Un seul président d'une section du 3^e collège est légitimiste.

Metz, 21 juin 1834. — M. Devienne, candidat constitutionnel, a été élu président définitif du premier arrondissement électoral, à 90 voix sur 158 votans.

M. Charles Coulon, candidat constitutionnel, a été élu président définitif, du 2^e collège à 154 voix sur 225 votans.

M. Gillon, candidat constitutionnel, a été élu président définitif du 3^e collège, à 45 voix sur 90 votans.

Strasbourg, 21 juin 1834. — Les candidats constitutionnels ont été élus présidens et scrutateurs définitifs dans les trois collèges de Strasbourg (*intra muros*), à une belle majorité.

Avranches, 21 juin 1834. — M. Angot, candidat constitutionnel, a été élu président du collège électoral.

Semur, 21 juin 1834. — Les candidats constitutionnels l'ont emporté pour la formation du bureau définitif du collège électoral. M. Moreau a été élu président par 186 voix sur 209 votans. (*Débats.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 JUIN.

ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1830.

Programme d'un Concours Littéraire et Musical.

Le ministre de l'intérieur, vu le décret du congrès national du 19 juillet 1831, qui a institué des fêtes anniversaires des journées de septembre 1830; voulant appeler les littérateurs et les artistes à concourir à l'éclat de ces fêtes, arrête :

Art. 1^{er}. Il sera ouvert un concours ;
1^o Pour la composition de morceaux de poésie, tant en langue française qu'en langue flamande, dont le sujet sera : le *Triomphe de l'Indépendance nationale*; les *Destinées de la Patrie*.

Le genre et la forme de ces compositions sont laissés au choix des auteurs : chaque pièce ne pourra être moindre de cent vers, ni dépasser le nombre de deux cents.

2^o Pour la composition de la musique d'une cantate patriotique mêlée de chœurs, avec accompagnement d'orchestre.

Art. 2. Il sera formé des commissions d'hommes éclairés dans les lettres et les arts, pour juger, entre les meilleurs ouvrages soumis au concours, ceux qui mériteront la préférence.

Le choix des personnes qui composeront ces commissions sera fait ultérieurement, et la liste en sera rendue publique.

Art. 3. Il sera accordé, à titre de récompenses nationales, à ceux qui, au jugement de la commission, auront présenté les meilleurs ouvrages, les prix suivans, savoir :

Poésie française.

1^{er} prix. Une médaille en or de la valeur de fr. 600, ou l'équivalent en espèces, au choix du vainqueur.

2^o Prix. Idem de fr. 300, ou en espèces.

Poésie flamande.

1^{er} prix. Idem de fr. 600, idem.

2^o prix. Idem de fr. 300, idem.

Composition musicale.

1^{er} prix. Idem de fr. 600, idem.

2^o prix. Idem de fr. 300, idem.

Art. 4. Les compositions poétiques devront être adressées, pour le jour du concours, au ministère de l'intérieur, avant le 1^{er} septembre prochain, et les partitions avant le 15 août.

L'œuvre musical jugé le meilleur sera exécuté pendant les fêtes de septembre.

Art. 5. Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté et renfermant leurs noms et leur adresse. Ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les ouvrages seront remis après le terme prescrit, seront exclus du concours.

Art. 6. Les morceaux de musique et de poésie qui auront été soumis au concours pourront être retirés par leurs auteurs et resteront déposés dans les archives du département de l'intérieur, qui se réserve de les faire publier, s'il y a lieu, aux frais de l'état.

Art. 7. Seront seuls admis au concours les belges et les étrangers établis en Belgique depuis dix ans.

Bruxelles, le 21 juin 1834.

Le ministre de l'intérieur, Ch. Rogier.

La chambre des représentans ne s'étant pas trouvée en nombre suffisant pour délibérer, la séance a été remise à demain à midi. M. Dumortier a cependant déposé son rapport sur la loi communale.

M. Dumortier déposera aujourd'hui sur le bureau de la chambre son rapport sur la loi communale.

Nous avons appris que cet honorable membre a suivi dans son rapport un ordre qui sera très-utile à la discussion. Il présente d'une part l'article du projet ministériel et celui de la section centrale avec ses parties amendées, en lettres italiques, et à la page en regard le résumé des opinions des

sections pour le même article, et celle de la section centrale. Ainsi on aura pour chaque question et chapitre du projet, tous les systèmes et les divers avis sous les yeux.

M. Dumortier a fait précéder son rapport de considérations générales et d'un aperçu historique de l'organisation des communes dans notre pays jusqu'à ce jour. Son travail est terminé par un examen sur l'ensemble du projet.

La dissolution des conseils communaux est écartée. La publicité des séances est consacrée. En certains cas, elle sera obligatoire, dans quelques autres facultative, et défendue enfin pour des affaires déterminées et des circonstances prévues.

Le bourgmestre sera choisi par le roi dans le sein du conseil.

La section centrale s'est réunie encore avant-hier au soir chez M. Dumortier pour entendre la lecture des articles et des observations dont il lui restait à prendre connaissance. (*Ind.*)

La section centrale du projet sur les toiles s'est réunie samedi soir et doit de nouveau s'assembler aujourd'hui pour entendre M. le ministre de l'intérieur. Il paraît que les membres qui la composent sont convenus de faire un travail sur des bases telles que le chiffre de 7 0/0 pour le droit, ne sera pas dépassé, sur les diverses qualités.

On doit s'éclairer aujourd'hui en ayant sous les yeux des pièces de toiles de chaque qualité, et en les examinant au *compte-fl.* C'est en mettant en rapport le droit dont elles seraient frappées, avec leur valeur, que la commission s'assurera si elle ne va pas au-delà du *quantum* déterminé. On croit que le rapport pourra être fait mardi.

On nous assure qu'il est probable que la commission nommée il y a plusieurs mois, à l'effet de se concerter avec la commission française, sur le traité de commerce à conclure entre les deux pays, partira dans une quinzaine de jours pour Paris. (*Id.*)

Plusieurs journaux ont annoncé que l'on avait conçu à Berlin et à Vienne le projet de reprendre les négociations entre la Belgique et la Hollande, mais en séparant la question du Luxembourg. Le *Courrier belge* fait remarquer avec raison que ce plan est impraticable, la question du Limbourg étant entièrement liée à celle du Luxembourg, et l'ajournement de l'une devant nécessairement entraîner l'ajournement de l'autre. Nous apprenons qu'en effet ce projet a existé, qu'il est très-ancien, qu'il a été plusieurs fois reproduit, depuis la dernière rupture des négociations à Londres, en septembre 1833, mais que le gouvernement belge a toujours refusé d'accéder à ce plan de négociation, et qu'il a été appuyé dans ce refus par la France et par l'Angleterre. (*Id.*)

Des 26 pigeons lancés le 22 courant à 8 heures du matin à Paris, 9 étaient déjà de retour à une heure 20 minutes. Le premier prix a été gagné par M. Debaus à 1 heure 6 minutes; le deuxième, par M. Jacquemyns à une heure et 7 minutes; le troisième, par M. Ch. Deleuw à une heure 8 minutes; et le 4^e, par M. Cornelis à une heure 9 minutes.

— Un honnête spéculateur, d'une mine avenante et d'une tenue presque fashionable, exploite en ce moment à Bruxelles une industrie d'un nouveau genre, qui lui sera très-lucrative, si la police admet à son égard le système de liberté illimitée. Ce monsieur se promène sans affectation dans les rues peu fréquentées, et lorsqu'une femme ou

Jeune fille, dont la bonne physionomie lui promet une dupe, vient à passer à côté de lui; il se baisse comme pour ramasser un objet, et dit de manière à être entendu d'elle : « Voilà une bonne fortune qui me tombe du ciel ! puis il fait reluire au soleil une riche bague avec pierre fine ou une modeste mais épaisse alliance qui a du poids. Comme il n'a que faire de cet objet, il offre de le céder pour une misère, tantôt pour deux, tantôt pour quatre, même pour six francs selon la valeur présumée du bijou ou la mise plus ou moins *cosue* de sa victime. La convoitise achève le marché commencé par l'adresse de l'escroc, et la pauvre dupe, après avoir compté les espèces sonnantes qui reviennent au monsieur pour sa part, se trouve, en rentrant chez elle, en possession d'un joyau qui vaut bien trois sous de Brabant chez les marchands de bimbeloterie à la foire.

LIEGE, LE 24 JUIN.

Une brochure remarquable par l'éclat du style est venue après quatre années de consolidation de la révolution belge, remettre en question sa légitimité. Les avantages de l'union des deux peuples comme cause productive pour notre pays ont été assez souvent controversés pour qu'il ne soit plus permis de recommencer ce long procès qui a fini par endormir l'audience. Mais au tribunal du bon sens une seule considération devrait mettre la cause au néant; c'est qu'il n'était pas possible que la révolution ne se fit pas, ou ne voulut pas se faire, supposé que la force n'égalât point la volonté.

En un sens, gouverner c'est résister aux éléments de sa propre destruction, mais le gouvernement hollandais s'y était pris de telle sorte que la destruction était partout, la résistance nulle part ou à peu près.

Ainsi la partie belge de la chambre, sauf quelques-uns de ses membres, était de l'opposition native. Traitée en suspecte par le système électoral qui ne lui permettait pas d'être la majorité, elle n'avait en réalité que la faculté de délibérer. De plus, le pouvoir exécutif s'appropriait ses attributions puisqu'il remplaçait les lois par des arrêtés et il aurait fini par ne la rendre bonne qu'à donner tous les fins de l'an des billets à ordre sur le peuple.

Il était impossible que ce premier pouvoir de l'état ne fut pas entraîné à une opposition systématique par le besoin de défendre son existence contre un autre pouvoir qui ne cachait pas son projet de l'annihiler complètement.

Les forces intellectuelles du pays, le barreau, le professorat, la presse étaient également dans la nécessité d'attaquer pour ne pas périr. On dépouillait les avocats de leur clientèle en les forçant à refaire toutes les acquisitions de la pensée dans une langue toute nouvelle. C'était là une véritable confiscation morale, car l'exploitation d'un talent est une propriété sacrée pour la loi.

Dans l'enseignement public, on ne mettait *Bilderdyck* à la place de Racine que pour mettre l'homme qui savait le hollandais à la place de celui qui savait le français.

Quant à la presse, on l'avait mise dans la position de quelqu'un qui défend chèrement sa vie : violation maladroite d'un droit si l'assaillant est le plus faible.

En religion, on voulut faire du dogme par circulaire ministérielle, et soumettre les cas de conscience à la même sanction qu'un projet de chemin vicinal. Certaine personne avait alors la liste des nominations; les catholiques belges ne pensaient pas qu'ils dussent tenir de son agrégation le choix de leurs supérieurs.

Le commerce, cette première nécessité d'un pays, cette chose pour laquelle la concurrence est la vie; on l'aliéna en masse, en y introduisant le privilège.

Un système fiscal injurieux pour l'humanité révolta les classes ouvrières. Ce n'était pas assez de la faim, on y ajouta l'humiliation; le dédain qu'on affecta pour la Belgique comparativement à la Hollande fut payé par le peuple en coups de fusil dans les journées de septembre.

Le gouvernement crut encore devoir compléter sa désaffection générale en excluant de toute faveur les soldats et les employés belges.

Cette statistique de haines est la démonstration que le gouvernement hollandais était impossible. Ses moyens de résistance se trouvaient à peu près nuls. Sur le papier la bataille de septembre était perdue pour les Hollandais avant d'être livrée. Ce n'était pas là un gouvernement si habile, et la révolution belge ne fut pas une chose si surprenante.

On a des nouvelles de Paris du 22. La journée du 21 avait été consacrée à la formation des bureaux électoraux. Les candidats du ministère, c'est-à-dire le parti de la modération, avaient triomphé. Dans la journée du 22, le scrutin a été ouvert pour l'élection des députés; mais on n'en connaissait point encore le résultat au départ du courrier. Le *Journal des Débats* publie quelques dépêches télégraphiques qui annoncent que le ministère triomphe aussi dans les départements. (*V. Paris.*) Voici ce qu'on lit dans le *Journal du Commerce* d'Anvers : Nous recevons par voie extraordinaire des nouvelles de Paris d'hier 22. Les élections s'y faisaient généralement dans le sens du gouvernement. Au café Tortoni, la rente 3 p. c. avait été cotée à 78.25.

Voici les détails apportés par le *Journal de Verviers* sur l'affreux incendie de la ville de Limbourg :

« La petite ville de Limbourg, l'ancienne capitale du duché de ce nom, la célèbre forteresse du moyen âge, n'est plus ! Un incendie terrible; et tel que de long-temps on n'en a vu un semblable, y a éclaté samedi dernier, à midi, et le lendemain matin trente-six maisons habitées, un grand bâtiment non habité, et plusieurs écuries et granges, ainsi que l'église étaient réduits en cendres. On compte à Limbourg environ 70 maisons et leurs dépendances. Le feu a commencé dans un grenier de la maison du sieur Vieuxtemps, mécanicien, par l'imprudence, dit-on, d'un ouvrier qui fumait en y déposant du foin : il s'est bientôt communiqué à l'atelier et au corps de logis appartenant audit Vieuxtemps, à la fabrique de coton de M. Poswick; dès lors il a été presque impossible de se rendre maître de l'élément destructeur, toute la partie orientale de la ville, dans laquelle est située l'église, n'a plus formé qu'un vaste foyer.

« A la nouvelle de ce désastreux événement, deux pompes de la ville d'Eupen et plus tard deux autres de Verviers, ont été transportées sur les lieux et mises aussitôt en mouvement, au moyen de ces secours on est parvenu, bien que difficilement, à arrêter les ravages des flammes qui menaçaient de détruire entièrement la ville, car la partie occidentale de Limbourg a été aussi notablement entamée. En ce moment, il est impossible d'évaluer le montant des dégâts. La plupart des maisons étaient assurées, l'église ne l'était pas. On a pu sauver de ce bel édifice le précieux tableau du maître-autel qui du reste existe encore : le feu s'y est introduit par le cadran de l'horloge, fait en bois. Les flammes se sont propagées avec une telle rapidité, que les malheureux habitants des maisons les plus éloignées du centre de l'incendie ont eu à peine le temps de mettre en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux et quelques meubles les plus nécessaires.

« Il est difficile de décrire le spectacle que présentait ce lieu de désolation. Heureusement personne n'a péri. Mais la ville de Limbourg ne se relèvera jamais de ses ruines; dans quelques années il n'en restera plus que la place.

« Nous ne devons point terminer ce triste récit, sans payer à tous nos concitoyens qui se sont rendus à Limbourg pour y offrir leurs secours, le plus juste tribut d'éloges pour l'activité, le zèle vraiment généreux et désintéressé qu'ils ont déployé pendant tout le temps qu'a duré l'incendie. On leur doit des remerciements publics et nous aimons à croire que l'autorité municipale de Limbourg s'acquittera de ce devoir avec empressement. »

On écrit d'Anvers, le 23 juin :

« Le roi est arrivé dans nos murs ce matin vers onze heures et demie. Le cortège de S. M. se composait d'une partie de notre garde civique sédentaire et de plusieurs piquets d'infanterie et de cavalerie. Le roi descendu au palais, en est sorti immédiatement pour se rendre à l'esplanade, où

il a passé en revue toutes les troupes composant la garnison. La revue terminée, S. M. s'est rendue par l'Escaut vis-à-vis de Calloo pour inspecter la flottille belge ainsi que les forts. A son retour S. M. visitera la citadelle. »

« M. Mengal ayant été mis en liberté, est parti ce matin à 9 heures pour La Haye. Le ministère public, par ses réserves, et comme domicilié à Gand, le fera poursuivre seulement du chef de port illégal de lettres cachetées.

— On écrit de Gand :

« Une cérémonie touchante et bien honorable pour les Belges a eu lieu samedi, à onze heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Gand, en présence des échevins et de tout le conseil de régence. M. le bourgmestre van Crombrugge, représentant la société philanthropique de Monthyon et Franklin de Paris, ainsi que M. le chevalier de Paillette, l'un des membres fondateurs de cette société, unique en Europe, et dont le but est de récompenser les bienfaiteurs de l'humanité, de quelque pays qu'ils soient, ont remis au vénérable chanoine Triest, cette autre providence des pauvres dans les deux Flandres, la grande médaille d'or. Jusqu'à présent, comme nous l'avons déjà dit, on n'a encore distribué que deux de ces médailles hors de France, et l'on sent combien cette distinction est flatteuse pour l'ecclésiastique vertueux qui depuis longtemps a obtenu du peuple le beau nom de *St Vincent de Paul de la Belgique*. (*J. des Flandres.*)

— Les lettres de Vienne démentent positivement la nouvelle de l'entrée d'un corps d'armée en Perse, annoncée dernièrement par le correspondant de Belgrade de la *Gazette d'Augsbourg*.

— M. Cardon, première flûte de la musique particulière du roi, se rend à Vienne. On dit qu'en passant par Liège, il s'y fera entendre dans une soirée musicale. Ce serait une bonne fortune pour les amateurs de musique de notre ville.

— Le *Moniteur* annonce que le 2 juillet prochain à 10 heures du matin, les animaux domestiques dont il publie la liste, achetés en Angleterre par ordre et pour le compte du gouvernement belge, seront vendus publiquement et à longs termes de crédit, au local de l'école vétérinaire à Bruxelles, sous la condition d'être conservés dans le royaume par les acquéreurs.

— M. J. B. d'Hane, membre de la chambre des représentants et curateur de l'université de Gand, connu par son amour pour les sciences et les arts, vient de proposer deux prix pour ceux qui enverront les meilleurs mémoires sur le sujet suivant :

« Tracer un Tableau Historique et Politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Bethune (1822), jusqu'à celle de Louis de Malou (1834). »

On désire que l'auteur ne donne pas seulement un exposé raisonné des révolutions de la Flandre et des causes qui les ont fait naître, mais qu'il envisage encore l'état du pays sous le rapport de la législation, de l'administration, des mœurs, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des lettres, des sciences et des arts.

On demande un travail rédigé non-seulement d'après les ouvrages imprimés, mais encore d'après les chroniques et chartes inédites. Il est essentiel que l'auteur indique soigneusement les sources qu'il a consultées.

Les ouvrages de Ranmer, de Capéfigue et de Berthold pourront servir de modèle sous plusieurs rapports.

L'auteur dont le Mémoire aura été jugé digne de prix recevra une indemnité de 1,000 fr.

En outre il sera décerné une somme de 300 fr. pour un accessit.

Une commission, composée de MM. Warnken, professeur à l'université de Gand, Willems, membre de l'Institut des Pays-Bas, Voisin, professeur à l'Athénée de Gand, et Serrure, archiviste de la province de la Flandre-Orientale, est chargée de l'examen des Mémoires, qui devront être adressés à l'un des deux derniers avant le premier janvier 1836.

— Les journaux anglais annoncent que le choléra s'est déclaré de nouveau à Dublin et qu'il y sévit avec presque autant d'intensité que lors de sa première apparition.

— On lit dans un journal :

« Après le résultat satisfaisant d'un premier essai de construction de puits artésien, la régence de Tirlemont en a encore fait construire deux, qui ont aussi parfaitement réussi ; le dernier a même surpassé l'attente du public ; perforé à 156 pieds de profondeur, il jaillit à une hauteur de quatre pieds au-dessus du sol, et donne trois hectolitres des très-bonne eau par minute. »

— Le 19 de ce mois, on a tenté d'incendier la maison de M. le curé de la commune de Senzelle, canton de Philippeville. Des malveillans avaient à cet effet introduit dans la cheminée de la maison, un canon de pistolet bourré de poudre, l'explosion a seulement fait sauter la cheminée. Les auteurs sont inconnus ; la justice informe.

— Les journaux hollandais du 23 sont aujourd'hui dénués d'intérêt, seulement ils disent qu'il est sérieusement question de fortifier dans le Nord-Brabant Eindhoven, Woensel, Gestel, Stratum et Tougeren et de faire servir les rivières de Dommel, Genter et Dezen à la défense de ces déplaces.

— On écrit de la province de Zélande, 20 juin : « Les travaux de la place de Terneuzen, sont poussés avec vigueur ; les principales digues de mer sont sur le point d'être terminées et les ouvrages en maçonnerie ne tarderont pas à être adjugés. Par suite de ces travaux cette petite ville jouit d'une prospérité qu'elle n'avait jamais connue du temps de la réunion avec la Belgique. »

« Le général Paravicini de Capelli a passé hier en revue à Flessingue l'artillerie et le personnel de cette arme. »

« Le 19, dans les environs de Nimègue un canonnier a tenté de tuer un enfant au berceau en lui portant des blessures profondes à la poitrine et au cou. L'assassin a été arrêté et mis à la disposition de l'auditeur militaire. L'enfant n'est pas mort et on a l'espoir de le sauver. »

— On lit dans le *Globe*, journal anglais :

« L'autre jour pendant que les magistrats d'Hertfort étaient assemblés pour juger les délits correctionnels, on vint les informer qu'un jeune homme se préparait à vendre sa femme en place publique. Les magistrats donnèrent immédiatement l'ordre d'arrêter l'individu. La foule était déjà assemblée pour assister à la vente, mais le mari ne parut point au temps fixé. A l'apparition des autorités, la belle affligée et son acheteur, qu'elle avait choisi elle-même, essayèrent de s'évader ; mais ils furent arrêtés par les constables et conduits devant le banc des magistrats, où la dame feignit à plusieurs reprises de s'évanouir. Elle avait l'air délicate ; mais son acquéreur, un nommé Henri Harrison, paraissait doué d'une force herculéenne. »

« Le mari fit son entrée quelques instans après, proclamant hautement son intention de vendre sa femme s'il pouvait trouver un acquéreur, et, ajouta-t-il, comme il me tarde d'en être débarrassé, je l'adjugerai n'importe à qui pour une demi-couronne (3 francs.) Il fut averti par le magistrat qu'en agissant ainsi il troublait l'ordre et la tranquillité publique, mais il n'en persistait pas moins à mettre sa femme en vente. Il déclara s'être marié avec elle il y a quatre ans et s'être toujours repenti de son marché ; en conséquence, dit-il, je veux m'en défaire à tout prix. Les magistrats le condamnèrent à payer un cautionnement de 20 liv. sterl. et à donner des sûretés de la valeur de 20 autres jusqu'aux prochaines assises, à défaut de quoi il serait emprisonné. En quittant la cour les deux époux furent suivis par la populace qui les hua et se rua sur eux de telle sorte que la femme paraît avoir reçu des contusions sérieuses. »

— Les colonies que la Grande-Bretagne possède en Asie couvrent une étendue de plus d'un million de mille carrés d'un des plus riches pays de la terre ; la population de ces colonies s'élève à cent millions d'âmes et le revenu annuel à 500 millions de francs environ. L'armée se compose de deux cent mille hommes. Le commerce de l'Angleterre avec ses colonies donne à celle-ci un revenu annuel d'environ 200 millions de francs, et la valeur des biens meubles et immeubles, en le calculant au taux le plus bas, peut être portée à l'énorme somme de 25 milliards.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles placées sous la rubrique de Bruxelles.

— Notre article *variétés* est extrait des mémoires du prince de Muskau. L'aventure rapportée est arrivée en 1830.

Le général Moreno. — Le *Times* prétend que le général Moreno qui vient ici avec don Carlos est le même qui prit et fusilla le malheureux général Torrijos, M. Boyd et leurs amis. Nous espérons si cette assertion est exacte, que l'on ne permettra pas à cet homme de souiller par sa présence notre sol. Le général Moreno était homme de confiance de Ferdinand et l'exécuteur de ses plus atroces œuvres, ce fut lui qui trahit si indignement Torrijos, Boyd et leurs amis en les appelant sur le rivage espagnol par des lettres qu'il leur adressa à Gibraltar, pour leur apprendre que le pays environnant, Malaga, était prêt à se soulever avec eux. Nous croyons qu'un respectable habitant de Londres a encore entre les mains une de ces lettres perfides de Moreno. Dans cette lettre il poussait le raffinement de la cruauté jusqu'à désigner le lieu où il fallait débarquer, et le terrain où devaient succomber les victimes. La bande se composait de quarante-neuf personnes, le général Torrijos, M. Boyd, plusieurs ex-ministres, des ex-membres des cortès, et des officiers de distinction.

Le perfide Moreno, après leur prise, ne perdit pas un moment, et pour prévenir l'intervention du consul anglais, il expédia secrètement un courrier à Madrid ; une forte récompense devait être le prix de sa célérité extraordinaire. Moreno qui voulait la mort de Boyd ne parla pas de la présence d'un étranger parmi les prisonniers, quoique la liste qu'il avait ne lui permit pas d'ignorer le nom et la qualité de M. Boyd. A peine la dépêche était partie de la ferme où ces infortunés avaient été pris, qu'ils étaient tous chargés de chaînes et torturés dans le réfectoire d'un vieux couvent.

Aucun jugement n'eut lieu ; Moreno ; le samedi soir après leur prise, qui avait eu lieu en décembre 1831, reçut un ordre de Ferdinand pour l'exécution de tous ces individus, qu'il fit fusiller le lendemain matin sous ses yeux : on les amena sur le lieu de l'exécution dans un état de faiblesse extrême ; on leur avait refusé des aliments. Après l'exécution, qui eu lieu en deux temps, Moreno donna un magnifique déjeuner aux bourreaux qui l'avaient secondé. Ferdinand, pour cet exploit, le nomma lieutenant-général, puis capitaine-général : son favoritisme dura jusqu'à ce que la reine prit en main la régence ; elle lui défendit de paraître à Madrid. Placé quelques mois sous la surveillance de la police à Séville, il parvint, après la mort du roi, à s'échapper à cheval et à rejoindre don Carlos en Portugal.

Le gouvernement anglais qui connaît ces faits agira avec indulgence s'il ne provoque pas le jugement de ce mécréant, qui est devenu son justiciable, à raison de la mort de M. Boyd, depuis qu'il s'est embarqué sur un vaisseau anglais. Le gouvernement américain a eu la sagesse de ne pas lui laisser de telles questions à la juridiction du droit des gens : les Etats-Unis ont un traité même avec l'Espagne (traité del Lorenzo du 20 octobre 1795) qui porte que nul américain ne sera puni sans avoir subi un procès légal. (*Courier anglais.*)

VARIÉTÉS. — Une chasse dans les forêts de la Moldavie.

Un ours, aussi extraordinaire par sa taille colossale que par sa force inouïe, était l'effroi de tous les habitans de la région qui s'étend entre Bucharest et Compino, au pied des monts Carpato-romano-Moldaves. Ce monstre habitait principalement l'immense forêt de Pocinar que traverse la route qui conduit de Bucharest à Cronstadt en Transylvanie. Déjà depuis huit ou dix ans ce terrible animal était connu des habitans du voisinage, à qui il avait enlevé plus de 400 bœufs et autres animaux domestiques. Personne n'osait l'attaquer ; une terreur panique semblait s'être emparée des paysans. Le fait suivant fixa à la fin sur lui l'attention du divan suprême de la principauté. Un grand nombre de voitures chargées de vin gravissaient lentement la montagne pour se rendre à Bucharest. Selon l'usage du pays, les voituriers s'étaient arrêtés pendant la grande chaleur du jour ; ils avaient dételé leurs bêtes qu'ils laissaient paître en liberté dans les bois qui bordent la route. Tout à coup ils entendent des mugissemens affreux ; les plus voisins accourent au bruit, et voient au milieu de leurs buffles un animal noir comme eux, mais incomparablement plus grand, qui déjà a saisi l'un d'eux, l'a jeté sur son dos, et malgré ses efforts pour se remettre en liberté, le retient d'une patte comme avec une pince de fer et s'en va tranquillement sur ses trois autres pieds. Cette nouvelle incroyable excita non-seulement, comme

je viens de le dire, l'attention du gouvernement, mais encore celle des plus grands amateurs de la chasse de Bucharest, c'est-à-dire des boyards Kostaki, Kornesko, Manoulaki Floresko, du bey Zadey Soutzo et de moi qui vous parle. Une grande chasse fut résolue, et l'un d'entre nous, le préfet du département des étrangers, M. Floresko, se chargea de l'organiser.

Il avait été arrangé que l'ours devait d'abord être traqué, et ensuite battu par cinq à six cents paysans sur un demi-cercle d'environ cent chasseurs. Après qu'au jour fixé et quand tout le monde se trouva à son poste, le signal pour le commencement de la chasse fut donné. J'entendis bientôt sur ma gauche, à la distance d'environ une demie lieue, deux coups de fusil rapprochés, suivis des cris répétés de *Ours ! Ours !* mot qui, dans la langue romano-moldave, a la même signification qu'en français.

Le prince ou bey Zadey Soutzo s'approcha bientôt de moi et me dit : « Seigneur Alcibiade, l'ours a échappé aux batteurs. En ce moment, arriva aussi M. Kornesko, et nous nous rendîmes tous à l'endroit où l'ours s'était échappé. En y arrivant, nous y trouvâmes aussi M. Floresko, qui essayait de découvrir à la trace le côté vers lequel l'ennemi s'était sauvé. « C'est, nous dit-il, le chasseur Lazare qui l'a tiré, mais il n'a fait que lui effleurer le dos. L'autre coup est parti du fusil d'un paysan devant lequel l'ours a passé avec tant de rapidité, en brisant à droite et à gauche les jeunes arbres, que le pauvre diable est tombé en arrière de frayeur, et que son arme s'est déchargée d'elle-même. » Nous nous moquâmes du paysan. Après cela, nous nous remîmes à poursuivre sans plus de retard la trace de l'ours. Au bout d'environ cent pas, nous remarquâmes déjà des tâches de sueur sur les feuilles et sur les troncs des arbres contre lesquels il s'était frotté dans sa rapide course. Ces tâches se trouvaient toutes à la hauteur de cinq pieds six pouces, c'est à dire précisément à celle de mes yeux.

Cette hauteur étant celle d'un homme de grande taille, je demandai à Lazare de Pocinar, qui avait tiré l'ours, si l'animal marchait sur ses pattes de derrière ou à quatre pattes. A quatre pattes, comme un chien, répondit-il. Alors seulement je commençai moi-même à ajouter foi aux merveilleuses histoires que l'on m'avait racontées de la grosseur énorme et de la force de ce monstre.

Je marchai pendant long-temps ; mais fatigué enfin de notre vaine recherche, je quittai le reste de la société, et j'arrivai ainsi dans une vallée que l'on pouvait nommer vierge. Des chênes gigantesques y étaient morts de vieillesse, et des plantes sauvages, ainsi que de jeunes tiges d'arbres, s'élevaient élevés sur leurs débris. En revanche, une nuit profonde régnait sous les vastes branches d'autres géans encors en vie, et, invité par la fraîcheur de l'ombrage, j'y cherchai quelque moment de repos. Tout à coup je fus troublé par un bruit qui semblait venir d'un escadron tout entier de cavalerie arrivant sur moi au grand galop, et bientôt après j'aperçus un animal énorme, noir comme du jais, qui descendait la vallée à deux cents pas de moi, et la traversait avec la rapidité de l'éclair. Je ne pus trouver le moment de le coucher en joue ; mais je reconnus que ni l'ours blanc du Groenland, ni l'ours noir de Sibérie ne pouvaient se comparer à ce monstre pour la taille. Je me hâtai de courir dans la direction qu'il avait suivie, et j'entendis la meute, qui déjà avait découvert sa trace, et qui le poursuivait aussi avec la plus grande promptitude. Je rencontrai bientôt un boyard attaché à M. Floresko. Le malheureux me dit : « J'ai le pressentiment que je rejoindrai l'ours, et j'ai pris en conséquence avec moi mes meilleurs tireurs. » Nous arrivâmes en ce moment dans une partie plus profonde du bois, toute remplie d'arbres fruitiers sauvages, et qui semblaient être la retraite favorite de l'ours, car nous y trouvâmes la terre couverte de grands tas d'excrémens de cet animal. Je me décidai à rester dans ce lieu sauvage et singulier. Kostaki poursuivit sa route, quoique sa suite ne nous eût pas rejoints et que nous n'entendissions plus les aboiemens des chiens. Fatigué et échauffé, je me couchai avec mon fidèle chien Amico sous un grand pommier ; j'allumai tranquillement mon tchoubouck (pipe turque), et je recommandai de la surveillance à Amico, chien loup de la plus forte espèce, dressé à attaquer les hommes et les bêtes.

Bientôt cependant les chiens se firent entendre de nouveau, et avançant avec rapidité dans la direction même du lieu où nous étions. Peu de minutes après nous entendons un cri épouvantable, suivi de mugissemens plus horribles encore. Je cours à l'endroit, mon fusil armé. Il règne un moment de silence, puis le bruit recommence semblable au roulement du tonnerre ; les broussailles en face de moi tremblent et se balancent, et tout à coup j'aperçois devant moi, dans le sentier même que je suivais, le monstre que je cherchais depuis si long-temps. Il remplissait tout le sentier de sa gigantesque masse, et dès qu'il m'aperçut, il s'élança vers moi avec un bond terrible, et en poussant un hurlement qui me priva presque de l'usage de mes sens et dont l'air est réellement ébranlé. Je sentais par instant que je n'avais d'alternative qu'entre la victoire et la mort. Je visai donc le plus juste qu'il me fut possible, puis laissant approcher l'ours à la distance de six pas, je lui envoyai toute la charge de mon fusil à deux coups. La balle atteignit le terrible animal précisément entre les deux yeux. Il s'arrêta un moment pendant lequel mon fils Amico s'élança en avant. Éloigné peut-être à l'aspect du gros chien blanc et au bruit de ses aboiemens, l'ours me laissa le temps de lui envoyer une seconde balle presque au même endroit, pendant que Lazare se mettait à l'abri derrière un chêne, lui en détacha une troisième qui pourtant ne lui fit pas grand mal, car on la retrouva plus tard au milieu de sa graisse. Voyant alors distinctement qu'à chaque inspiration deux jets de sang lui coulaient du front, je tirai mon couteau de chasse, et joignant mes cris les plus forts à ceux de mes chiens, j'essayai de l'étourdir. Il se tourna en effet de côté avec un affreux mugissement et parut vouloir se sauver dans le fond du bois. Mais déjà il chancelait et on s'apercevait évidemment que ses forces l'abandonnaient à vue d'œil. Après avoir fait environ trente pas, il se coucha, et je profitai du temps qu'il me laissait pour charger de nouveau. Je pouvais alors le poursuivre avec plus de sécurité. Il demeurait couché, fort tranquille, ne hurlait plus et s'essayait avec les pattes de devant, exactement comme un homme, le sang

